

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL**  
**du 5 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 5 mars à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

**Etaient présents :**

**La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières :**

Monsieur DEZELU Jean-Michel, Monsieur AMOUREUX Jean-Pierre, Monsieur BEAUJEAN Marc, Monsieur GATESOUBE Gérard, Monsieur POUJADE René et Monsieur DELANOUE René.

**La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs :**

Monsieur MARDESSON Olivier, Monsieur LONCHAMPT Marc et Monsieur LOMBARDI Daniel.

**La Communauté de Communes Cœur de Sologne :**

Monsieur SCIOU Patrick, Monsieur DOUCET Pascal, Monsieur TARQUIS Didier et Monsieur CHILINSKI Jean-François.

**La Communauté de Communes des Portes de Sologne :**

Monsieur NIEUVIARTS Hervé, Monsieur DAVID Olivier et Monsieur HENRY Pierre

**La Communauté du Romorantinais et du Monestois :**

Monsieur GILLET Jean-Luc

**Etaient excusés :** Madame GASSELIN Isabelle (C.C.S.R), Monsieur ROCHUT Jean-Louis (C.C.C.S.), Madame De PELICHY Constance (C.C.P.S.), Monsieur PAVEAU Alain (C.C.C.S), Monsieur BOUILLON Sébastien (C.C.C.S.) et Monsieur MEAN Jean-Bernard (C.C.S.E.)

**Etaient absents :** Monsieur BOUYER Jean-Louis (C.C.S.E.), Monsieur ABRIOUX Dominique (C.C.S.R.), Monsieur HUME André (C.C.C.S.) et Monsieur AMIOT Michel (C.C.S.R.)

**Assistaient à la réunion :** M<sup>me</sup> PITAULT, directrice du syndicat  
M<sup>me</sup> ROUSSEAU, chargée du traitement

Pouvoir de Monsieur BOUILLON à Monsieur TARQUIS et de Madame DE PELICHY à Monsieur NIEUVIARTS

Monsieur NIEUVIARTS assurait les fonctions de secrétaire de séance assisté de la directrice générale des services.

## **I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 12 février 2018**

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

**Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.**

## **II – Approbation du compte de gestion 2017**

Les résultats du compte de gestion produit par Madame DALBY, receveur syndical, sont identiques à ceux du compte administratif 2017.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent le compte de gestion 2017 à l'unanimité.**

## **III – Approbation du compte administratif 2017**

Monsieur le Président donne lecture des résultats du compte administratif 2017.

Monsieur le Président ayant quitté la salle, Monsieur DOUCET, Vice-Président, assure la présidence.

Les résultats du compte administratif 2017 se résument comme suit :

- Recettes de fonctionnement	5 365 852,70 €
- Dépenses de fonctionnement	4 858 067,10 €
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>507 785,60 €</b>
- Recettes d'investissement	2 671 438,72 €
- Dépenses d'investissement	2 233 384,17 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>438 054,55 €</b>
<b>Résultat global excédent</b>	<b>945 840,15 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité le compte administratif 2017 tel que présenté et conforme au compte de gestion de Madame le Receveur.**

## **IV – Amortissements**

Monsieur le Président rappelle que les biens acquis en 2017 au chapitre 21, de la section d'investissement doivent être amortis.

Le tableau joint récapitule les biens concernés ainsi que les durées correspondant à l'utilisation des matériels.

Suite à l'examen des amortissements en réunion de bureau le 1<sup>er</sup> mars, **Monsieur BEAUJEAN** s'interroge sur l'opportunité d'amortir les demandes d'autorisation d'exploiter les déchèteries.

**Monsieur NIEUVIARTS** souligne que ces dépenses correspondent à des études suivies de travaux, d'où la nécessité d'amortissements.

**Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent ces propositions à l'unanimité.**

## **V – Rapport et orientations budgétaires 2018**

Conformément à l'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SMICTOM de Sologne soit débattre des grandes orientations du syndicat.

Un rapport ayant été transmis aux membres du comité syndical, Monsieur le Président le commente brièvement et propose d'ouvrir ce débat.

**Monsieur TARQUIS** fait deux remarques :

1°) Il note l'absence de volonté du SMICTOM pour réduire le volume collecté.

**Monsieur DEZELU** rappelle que l'extension des consignes de tri permettra à moyen terme de diminuer la part résiduelle des déchets.

**Monsieur TARQUIS** évoque la redevance incitative comme moyen à la réduction des déchets.

**Messieurs NIEUVIARTS et DAVID** rappellent que le syndicat de Châteauneuf se trouve assigné au tribunal suite à la mise en place de la redevance incitative.

**Monsieur NIEUVIARTS** souligne la difficulté d'application de la redevance incitative dans les points de regroupement.

**Monsieur TARQUIS** précise que celle-ci fonctionne sur de nombreux territoires.

**Monsieur DOUCET** évoque également l'absence d'économies sur certains territoires soumis à la redevance incitative.

**Monsieur DEZELU** rappelle que l'expérience de certains syndicats montre une augmentation des tonnages en déchèteries.

**Monsieur TARQUIS** suggère de communiquer davantage sur les possibilités de réduction des déchets par l'utilisation de bio-composteurs.

2°) **Monsieur TARQUIS** regrette que l'étude pour les colonnes enterrées ne soit réalisée que sur l'axe D2020.

**Monsieur DOUCET** rappelle que la ligne directrice contenue dans le cahier des charges était l'axe D2020.

**Monsieur DEZELU** confirme que les 3 communes les plus importantes et la commune de Nouan-le-Fuzelier sont concernées par l'étude.

Plusieurs élus ont d'ailleurs manifesté le choix de ne pas étudier la faisabilité sur leurs communes.

**Monsieur DOUCET** réfute l'idée d'envoyer un camion collecter quelques colonnes dans les petites communes. En terme de coûts, cette hypothèse serait inacceptable.

**Monsieur TARQUIS** remercie pour la réalisation de cette étude.

## **VI – Décision du Président**

La société ADEKWA - 45 cité des fleurs 75015 PARIS est attributaire du marché relatif à la réalisation de l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place de colonnes enterrées.

Le montant de la tranche ferme est de **12 120 € TTC**. La tranche comprend la réunion de démarrage, la visite du territoire et l'étude d'opportunité.

Le montant de la tranche conditionnelle correspondant à l'étude de faisabilité est de **10 920 € TTC**.

## **VII – Questions diverses**

➤ Monsieur le Président rappelle que les communes ont été récemment destinataires d'un courrier demandant que le SMICTOM de Sologne soit prévenu pour des travaux de voiries de manière à organiser la collecte au mieux sur les voies concernées.

**Monsieur GATESOUBE** fait état des travaux d'assainissement de la rue des quinze septrés à La Ferté-Imbault.

Les services du SMICTOM prendront contact avec les services de la commune au fur et à mesure des semaines pour collecter les déchets.

➤ **Monsieur TARQUIS** demande ce qu'il est possible de faire pour s'assurer de la bonne exécution de la consigne portant sur l'interdiction de récupération en déchèterie.

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que les gardiens de déchèteries subissent des menaces verbales.

D'autre part, malgré les appels à la gendarmerie, certaines personnes ne sont pas inquiétées.

Il s'avère que plusieurs administrés se plaignent de l'attitude de ces personnes.

Monsieur le Président va s'adresser directement au Procureur de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.